



## **AVIS PUBLIC**

### **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

#### **PROJET DE RÈGLEMENT N° 531-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 481-2019 DÉCRÉTANT LE PLAN D'URBANISME**

UN AVIS PUBLIC EST DONNÉ par le soussigné directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Aubert que :

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 145.33 DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME (L.R.Q. C. A-19.1) lors de la séance ordinaire du Conseil municipal, qui se tiendra le **MARDI 7 MAI 2024 À 19h30**, à la salle du Conseil municipal sise au 14, rue des Loisirs à Saint-Aubert, il sera statué sur une modification au Plan d'urbanisme de la Municipalité.

---

#### **NATURE ET EFFETS DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 531-2024 :**

L'adoption du projet de règlement n° 531-2024 a pour objet de modifier le règlement N° 481-2019 décrétant le Plan d'urbanisme afin d'identifier les parties du territoire sujettes aux îlots de chaleur urbains et de décrire les mesures permettant d'atténuer ce phénomène.

---

**TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE** pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à ce projet de modification lors de l'Assemblée publique de consultation qui se tiendra le **MARDI 7 MAI 2024 À 19h30**.

**DONNÉ À SAINT-AUBERT**, ce 10<sup>ième</sup> jour du mois d'avril 2024.

**GILLES PICHE**  
Directeur général et greffier-trésorier